



Point n° 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Tarif d'hébergement en EHPAD des résidents âgés de moins de 60 ans et accueillis à titre payant.

Le Conseil,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles et notamment les articles R. 123-39 et suivants,

Vu le CPOM 2023-2027 approuvé par le Conseil le 23 juin 2023,

Vu la convention d'habilitation à l'aide sociale de la Ville de Paris relative à la mise en œuvre des tarifs différenciés prévus à l'article L. 342-3-1 du CASF modifié par la loi 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie ;

Vu la délibération n° 10 du conseil d'administration approuvant l'EPRD 2026 des EHPAD du CASVP et du Centre d'accueil de jour les Balkans (CAJ) pour l'ouverture des crédits ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2026 fixant les tarifs hébergement des EHPAD du CASVP pour les résidents admis au titre de l'aide sociale ;

Vu le mémoire de présentation de la Directrice générale du Centre d'Action sociale de la Ville de Paris,

Délibère

Les tarifs d'hébergement en EHPAD pour les résidents âgés de moins de 60 ans admis à titre payant sont fixés comme suit :

	Prix de journée - de 60 ans Payants 2026
ALICE PRIN	127,40 €
ALQUIER DEBROUSSE	117,41 €
ANNIE GIRARDOT	129,12 €
ANSELME PAYEN	128,91 €
ARTHUR GROUSSIER	119,95 €
COUSIN MERICOURT	106,45 €
FRANCOIS 1er	123,23 €
FURTADO HEINE	117,23 €
GALIGNANI	124,38 €
HARMONIE	125,76 €
HEROLD	129,42 €
HUGUETTE VALSECCHI	128,94 €
OASIS	125,15 €
SARA WEILL-RAYNAL	128,28 €

La Directrice Adjointe
du Conseil d'Administration

Anne-Laure HOCHEDÉZ-PLANCHE

P/le Président
du Conseil d'Administration

Fatoumata KONE